



Monsieur Thierry VUGHT
Président de la Chambre régionale
des comptes Nord-Pas-de-Calais-
Picardie
Hôtel Dubois de Fosseux
14 rue du Marché au Filé
62012 ARRAS Cedex

Affaire suivie par : Stéphane DELABRE
Mél : stephane.delabre@oise.fr
Tél. : 03.44.03.65.40

Beauvais, le 12 DEC. 2016

Envoi par CHRONOPOST

Monsieur le Président,

Par courrier réceptionné le 14 novembre dernier, vous m'avez communiqué le rapport d'observations définitives relatif à l'examen de la gestion du syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais Tillé dont la procédure a été ouverte le 20 février 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières et en qualité de nouvel ordonnateur, je tiens à vous apporter divers éléments de réponses à ces observations.

En préambule et comme j'avais déjà eu l'occasion de le souligner au magistrat rencontré le 27 octobre 2015 et dans le courrier de réponse au rapport d'observations provisoires du 11 mai dernier, je tiens à préciser que je ne suis devenue présidente du syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais Tillé que le 29 juin 2015.

Au cours de ces derniers mois, a effectivement été mise en place une nouvelle gouvernance liée au renouvellement des élus départementaux et régionaux, ces derniers ayant été officiellement installés le 25 mars dernier.

C'est un élément majeur qu'il me semblait important de porter à votre connaissance et qui vous éclairera sur l'état d'esprit qui nous anime depuis lors.

Depuis mon accession à la présidence de ce syndicat, j'ai mis un point d'honneur à associer en toute transparence l'ensemble de mes collègues élus afin d'appréhender de façon optimale la gestion de l'aéroport confiée à la SAGEB en 2008 sous la forme d'une délégation de service public d'une durée de quinze ans.

La dimension structurante de l'aéroport de Beauvais Tillé n'est plus à démontrer. Aujourd'hui ce sont plus de 1235 personnes qui y travaillent ou qui ont un emploi lié à cet équipement, réel vecteur de développement économique et de rayonnement pour notre territoire.

Le travail mené dans le cadre de l'observatoire des retombées économiques et sociales de l'aéroport, permet de mesurer de manière scientifique ces résultats.

La présence d'un aéroport international sur le Beauvaisis a abouti à la mise en place d'une stratégie de développement territorial à l'attention des investisseurs qui choisissent aujourd'hui notre région, en sachant que leurs collaborateurs qui s'y installeront demain pourront profiter des liaisons quotidiennes avec l'ensemble des grandes métropoles européennes pour développer leur activité.

A l'heure où notre pays connaît de graves difficultés économiques et sociales, il m'importe de faire prospérer cet outil, tout en poursuivant évidemment nos efforts en faveur de l'environnement de ses riverains.

Je souhaitais insister sur cet aspect majeur et expliquer le rôle que joue l'aéroport sur notre territoire avant de revenir sur chacun de vos rappels à la réglementation ou chacune de vos recommandations et vous informer de ce que j'ai déjà pu engager de mon propre chef pour corriger l'action du syndicat.

Concernant l'établissement d'une convention de mise à disposition du personnel du département de l'Oise, mes collègues élus ont approuvé les termes de cette convention par délibération adoptée à l'unanimité le 30 novembre 2015. Elle concerne deux agents titulaires, un ingénieur et un rédacteur, et clarifie ainsi la mutualisation initiée.

Concernant les projets d'avenants, je souscris pleinement à l'obligation de les soumettre préalablement à la commission de suivi de délégation de service public. Cette commission, composée d'élus, qui ne s'est jamais réunie pendant la période d'examen, avait été remplacée par un comité de suivi des contrats complexes, composé exclusivement de cadres du conseil général de l'Oise.

J'ai redonné aux élus toute la place qu'ils ont à jouer dans le dispositif de contrôle du suivi de la délégation de service public et vous informe que la première commission de délégation de service public s'est réunie le 27 juin 2016 pour notamment examiner un avenant ayant trait à la mise en place d'un tarif spécifique d'accès au pôle multimodal pour les bus, comme l'exigeait l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières.

Dans cette continuité, je souhaite que puissent être réécrites ou corrigées dans les prochains mois les clauses des différents avenants que j'estime préjudiciables à terme aux intérêts de notre syndicat.

Concernant la notification préalable à la commission européenne des projets de subvention d'investissement, le syndicat mixte n'a aucun projet de verser de nouvelles subventions d'investissements au gestionnaire de l'aéroport.

Votre recommandation 4 fait ensuite référence aux statuts de notre structure. Confrontée à la nouvelle législation relative à la libéralisation des cars, j'ai souhaité inscrire à l'ordre du jour du comité syndical du 5 décembre dernier, une modification de nos statuts actuels, en y faisant figurer expressément que le syndicat mixte est à présent compétent pour organiser et mettre en œuvre l'exploitation de la ligne d'intérêt national de transport public de personnes reliant l'aéroport de Beauvais Tillé à Paris.

Rappelons que l'Etat, par décision du ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, notifiée le 31 décembre 2007 au préfet de région Picardie, avait en effet délégué sa compétence au syndicat pour organiser et mettre en œuvre l'exploitation de cette ligne.

Par ailleurs j'ai également souhaité que puisse être ajouté dans nos statuts que le syndicat mixte promeut le tourisme sur son territoire à destination des passagers de l'aéroport, au regard des différentes actions menées de façon collective en lien avec les différentes structures de tourisme et des résultats obtenus.

Mes collègues des trois collectivités représentées ont validé à l'unanimité ces changements proposés.

Afin de valoriser les contributions en nature fournies par le département de l'Oise au syndicat mixte, j'avais demandé à mes services de se rapprocher de ceux du conseil départemental pour établir une convention relative aux moyens logistiques. Cette convention dont les termes nous agréent sera proposée au comité syndical du 22 décembre prochain. Elle prend notamment en compte le remboursement des prestations identifiées sur les quatre dernières années et le chiffrage précis des prestations que le SMABT pourra solliciter chaque année contre remboursement à terme échu de l'année civile.

Concernant la stratégie de développement entre aéroports régionaux, ce sujet revêt une dimension majeure à bien des égards depuis la fusion de nos anciennes régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais dans les Hauts de France, l'instance régionale siégeant au sein de chacun des deux syndicats mixtes gérant respectivement les plateformes aéroportuaires de Beauvais Tillé et de Lille Lesquin.

C'est pourquoi j'ai souhaité, qu'à travers un audit lancé en avril dernier, une vision prospective de développement de notre aéroport puisse être apportée, notamment à travers le spectre d'une complémentarité éventuelle entre les aéroports environnants.

L'étude est actuellement en cours et j'ai à cœur d'associer mes collègues élus à la définition d'une nouvelle stratégie de développement de notre infrastructure en tenant compte du changement de contexte survenu depuis le lancement de notre délégation de service public en 2008.

Dans l'attente de la finalisation de cette étude, sachez que les rencontres entre les directeurs des deux syndicats mixtes sont dès à présent fréquentes et régulières et portent essentiellement sur des échanges de bonnes pratiques.

Sur cette collaboration entre aéroports voisins, citons le rapport de mission, ayant trait au maillage aéroportuaire, que Philippe CARADEC doit rendre dans les prochains jours, commandé par le conseil supérieur de l'aviation civile et pour lequel nous avons été auditionnés il y a plusieurs mois afin de présenter le positionnement de l'aéroport de Beauvais Tillé vis-à-vis des autres plateformes environnantes.

Concernant les recommandations 7 et 8, je souhaiterais les traiter de façon concomitante, tant elles sont à mes yeux liées.

Je ne reviendrai pas sur les bonnes pratiques d'archivage qui sont à présent appliquées, selon les termes de la note émanant des archives départementales de l'Oise que j'ai pu vous transmettre au cours de l'instruction. Je déplore très sincèrement que certaines pièces n'aient pu vous être fournies. Les nouvelles mesures mises en place permettront de ne plus être confrontés à cette situation inacceptable.

Sur le processus de contrôle de délégation de service public, très lié au point développé ci-dessus, j'insiste sur la volonté de transparence qui m'anime depuis mon arrivée à la tête de ce syndicat, transparence due à l'ensemble de mes collègues élus siégeant à mes côtés au sein de cette structure et que je sais très attachés à la poursuite du développement raisonné de notre aéroport.

Comme je viens de le préciser, un audit a été lancé et nous livrera dans les prochaines semaines des résultats qui nous permettront de mettre en place une méthodologie de suivi de notre délégation. Ces éléments viendront compléter les observations déjà émises dans ce rapport d'observations définitives.

Au constat, doivent s'appliquer des mesures correctrices le cas échéant afin de garantir les intérêts de nos collectivités, copropriétaires de cet équipement.

Concernant enfin la révision des grilles tarifaires, il faut avoir présent à l'esprit que ce que l'on constate à Beauvais ne diffère pas de ce qui se pratique sur d'autres plateformes en France et en Europe, à savoir des réductions tarifaires substantielles sur certains tarifs publics.

Toutes les compagnies négocient des réductions tarifaires sur les prestations aéronautiques, les taxes et redevances en contrepartie du maintien ou de l'ouverture de lignes.

Jusqu'à la publication en 2014 des lignes directrices de l'Union Européenne sur les aides d'Etats aux aéroports et aux compagnies aériennes, les aéroports pouvaient avoir vis-à-vis des compagnies aériennes des latitudes très diverses en termes d'aides au développement des lignes. Beaucoup d'aéroports en France et en Europe ont ainsi accordé des montants d'aides, via des réductions et remises sur les tarifs publics, parfois très importants.

C'était d'ailleurs l'un des principaux leviers d'attraction du trafic. En conséquence de quoi, il est impossible de considérer comme un manque à gagner les remises accordées multipliées par le nombre de passagers, ou le nombre de mouvements d'avions... car il est certain qu'en l'absence de remise, le niveau de trafic aurait été fort différent.

L'aéroport de Beauvais n'a bien entendu pas échappé à ce phénomène, et ce constat vaut pour nombre d'autres aéroports.

En conclusion je souhaiterais vous convaincre de ma volonté pleine et entière de défendre au mieux les intérêts du syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais Tillé que j'ai l'immense plaisir de diriger depuis maintenant plusieurs mois.

A la tête de ce syndicat, je mesure toute l'importance que représente le suivi scrupuleux de la délégation de service public confié à notre délégataire.

Sachez que je veillerai personnellement à poursuivre les actions en faveur du rayonnement de cet aéroport en maintenant une qualité de vie pour les riverains les plus exposés et en initiant une réelle stratégie de développement qui appartient aux élus de ce territoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Caroline CAYEUX
Sénatrice
Présidente du Syndicat Mixte
de l'aéroport de Beauvais Tillé